

délégation qui, après avoir subi maints échecs, arriva enfin à cette solution que l'on peut à juste titre considérer comme l'événement le plus important du règne d'Isabelle: *la trêve* conclue pour douze ans à Anvers le 9 avril 1609. (15) Cette trêve, qui permettait enfin aux Pays-Bas, après 42 ans de guerre, de vivre une ère de bonheur relatif, dut être extorquée aux ministres espagnols et à Philippe III, sous leur tutelle. Mais les efforts d'Isabelle et de ses différents négociateurs n'auraient jamais abouti sans l'encouragement du roi d'Angleterre et l'intervention du roi de France. En effet, c'est à Henri IV que l'on devait l'idée de remplacer la paix – irréalizable – par une trêve, formule qui eut plus ou moins l'heur de plaire à l'Espagne parce qu'elle lui épargnait l'obligation de reconnaître les Provinces-Unies comme Etat indépendant. De son côté, l'astucieux Béarnais était intéressé à l'arrêt des hostilités qui le libérait de la charge de payer des subsides aux Hollandais.

Et pourtant, fin 1609, l'Infante évita de justesse un conflit avec le roi de France. Henri II de Condé et sa jeune épouse Charlotte-Marguerite de Montmorency (fille du Grand Connétable), qui voulaient se dérober aux poursuites du Vert Galant, avaient pris la fuite et demandé aux Archiducs l'autorisation de traverser leur pays pour se rendre dans les Provinces-Unies et s'y placer sous la protection de la princesse d'Orange, soeur du prince de Condé. Henri IV demandant l'extradition pure et simple, Isabelle fit soumettre au roi de France la solution suivante «afin que cette nouvelle Hélène ne déchainât pas une seconde guerre de Troie»: le prince de Condé ne serait pas autorisé à rester aux Pays-Bas mais devrait se fixer en Allemagne «sous la garantie des libertés germaniques»; (16) quant à son épouse – elle avait quinze ans! – elle serait placée sous la protection de l'Infante et, avec l'accord de la princesse d'Orange, résiderait à Bruxelles en l'hôtel des Nassau qui était la propriété de la maison d'Orange.

Henri IV, qui n'en démordait pas, trama un enlèvement qui faillit réussir parce que l'on était arrivé à persuader Charlotte-Marguerite – probablement d'autant plus aisément qu'entretemps la jeune femme en était venue à se lasser de son mari maladroit (17) – que Condé voulait la faire claustrer dans un couvent. Le roi était tellement sûr de son affaire qu'il fit venir le prince de Condé à Bruxelles où il devait d'abord subir les injonctions de l'ambassadeur de France avant d'apprendre par sa femme qu'elle ne voulait plus de lui. Le plan aurait probablement réussi si le Béarnais ne s'en était pas vanté trop tôt... devant sa propre femme. On pense bien que Marie de Médicis ne se fit pas faute de prévenir les archiducs. Juste à temps, le 13 janvier 1610, l'hôtel des Nassau fut cerné, il y eut une vive altercation entre le prince de Condé et l'agent du roi de France... et le plan tomba à l'eau.

Henri IV, qui voyait rouge, décida de se venger de l'affront subi de la part des archiducs. Profitant de l'affaire de la succession aux duchés de Clèves et de Juliers (où il prenait partie contre l'empereur et pour les prétendants protestants, l'électeur de Brandebourg et le prince palatin de Neubourg), il concentra des troupes à la frontière des Pays-Bas.

Le 10 mai 1610 il demanda – fort courtoisement – à l'Archiduc l'autorisation de traverser le Luxembourg. N'ignorant sûrement pas que Spinola, qui avait massé des troupes sur les bords de la Meuse, ferait tout pour contrecarrer ses projets, Henri IV était persuadé que sa demande serait rejetée et que, de la sorte, il pourrait endosser aux souverains des Pays-Bas les conséquences d'une rupture. Celle-ci